

Entrer en démarche de certification AB

Objectifs

Etre en mesure de mettre en place une démarche de certification AB sur son exploitation afin de valoriser ses pratiques et de se situer sur le marché de la bio.

Enjeux

Le marché de la bio connaît une augmentation structurelle (consommation à domicile +21% / à l'année 2016). C'est aujourd'hui un marché porteur, donc une opportunité pour les exploitations agricoles de sécuriser leurs circuits de commercialisation. D'autre part nombre d'agriculteurs s'interrogent sur le moyen de faire évoluer leurs pratiques vers un meilleur respect de l'environnement. La certification AB, mais aussi, selon les marchés d'autres marques privées, permettent à l'agriculteur de faire reconnaître son engagement dans le respect de la nature et de mieux valoriser sa production.

Pré-requis

Une première séance est proposée à distance, il est donc nécessaire d'avoir un poste informatique et une connexion internet à disposition. Connaissances informatiques : utilisation basique d'internet.

Contenu

Formation à distance, environ 2h fractionnables :

Connaître les démarches pour s'installer ou convertir son exploitation en AB, connaître les aides existantes, connaître les cahiers des charges concernant sa propre production

Identifier la situation du marché dans sa propre filière, dans son propre territoire

Formation en salle, jour 1 :

Inscrire l'AB dans les autres démarches de progrès ou de certification, exemple de Nature et Progrès.

Etre en capacité d'aller chercher des informations précises sur la réglementation et d'actualiser ses connaissances, être en mesure d'identifier les aides à l'agriculture biologique mobilisables selon l'exploitation concernée

Identifier les modifications et/ou spécificités techniques d'une conduite en AB, ainsi que les leviers d'actions pour son propre projet

Formation en salle, jour 2 :

Identifier les implications de cette conversion en termes financiers, Identifier les marchés accessibles

Identifier les actions nécessaires pour mener à bien le projet, être en capacité de définir les étapes de son projet

Agriculteurs s'interrogeant sur une conversion en AB et porteur de projet d'installation en AB de l'Hérault.

Dates, lieux et intervenants

26 oct 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

Batiment B, Mas de Saporta
34000 Lattes

Formateur : Céline Mendes, conseil et développement en agriculture biologique, Civam Bio 34
Intervenant : animateur Nature et progrès.

02 nov 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

Batiment B, Mas de Saporta
34000 Lattes

Formateur : Céline Mendes, conseil et développement en agriculture biologique, Civam Bio 34
Intervenant : animateur Nature et progrès.

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

--

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 23/10/2017

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas tiré du sac



Modalités d'accès :

Code postal : _____

Commune _____
--
Courriel _____
Téléphone _____
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))